



Confédération Paysanne des Alpes-de-Haute-Provence

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Le Chaffaut, le 12 avril 2018

**A Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence
8, rue du Docteur Romieu
04000 Digne-les-Bains**

Objet : Notre-Dame des Landes.

Monsieur le Préfet,

Le 17 janvier 2018, le gouvernement français a annoncé l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes, choisissant l'option défendue par les occupants historiques : la préservation des terres agricoles et le développement rural pour ces 1800 hectares de bocage.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, adoptée le 13 octobre 2014, met l'accent sur l'installation, notamment de personnes non issues du milieu agricole. L'installation progressive, les initiatives nouvelles (agriculture biologique, transformation, vente directe, ...) sont reconnues par cette loi. Aujourd'hui, dans le département et d'une manière générale, la majorité des installations se font dans ce cadre nouveau et sur ces orientations nouvelles.

Le renouvellement des générations en agriculture et la préservation du milieu sont aussi des enjeux majeurs pour les décennies à venir.

A Notre-Dame des Landes, depuis trois jours, le gouvernement français, contrairement à ses engagements, s'applique à détruire de manière extrêmement violente les alternatives construites collectivement et dans un souci de développement équilibré et de dialogue démocratique.

De nombreuses fermes économiquement viables et ayant entamé de longue date des démarches de reconnaissance de leur activité ont été détruites mettant en danger les personnes et les animaux, réduisant à néant les efforts consentis par de nombreux individus pour construire une alternative agricole pérenne.

La violence, la disproportion des moyens utilisés et le manque de discernement des personnes dépositaires de l'autorité de la loi nous font craindre le pire quant à la suite du processus de normalisation.

Le respect de l'état de droit mis en avant dans cette opération militaire vaut pour tous. Nous rappellerons qu'ici même, dans ce département, en novembre 2013, sous la pression d'un personnage influent, la préfecture a pris un arrêté d'autorisation d'exploiter contraire au code rural, invalidé depuis par le tribunal administratif de Marseille et la cour d'appel d'Aix-en-Provence.



Confédération Paysanne des Alpes-de-Haute-Provence

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Cet arrêté allait au bénéfice d'un GAEC doté de 1261,92 hectares avant autorisation, ce faisant au détriment de candidats à l'installation ou au confortement de leurs exploitations (rappel : en PACA, la Surface Agricole Utilisée moyenne était de 30 ha en 2010 / Source Agreste).

Plus au Nord, dans la Somme, la préfète actuellement en charge des opérations à Notre-Dame des Landes, a, en son temps, fermé les yeux sur les violations du droit effectuées par M. Ramery, promoteur de la ferme usine des milles vaches.

Parallèlement à cela, à Notre-Dame des Landes, il est reproché aussi aux nouveaux agriculteurs en place de développer des projets collectifs (et non individuels). Tandis que l'on observe au niveau national un accroissement annuel du nombre d'exploitations fonctionnant sous une forme collective, sociétaire (GAEC, etc.) ou autre.

Que veut donc le gouvernement ? Remplacer le béton promis par une agriculture intensive, destructrice et inféodée à quelques-uns ? Utiliser la violence extrême pour renvoyer les alternatives démocratiques en dehors de l'autoroute de l'économie libérale ? Ou offrir aux tenants déçus par l'abandon de l'aéroport une satisfaction gratuite en punissant les démarches vertueuses ?

Nous appelons aujourd'hui à un arrêt immédiat des violences policières, au retour à un état de droit au service du bien commun, protecteur des citoyens et des lanceurs d'alerte.

Nous demandons au représentant de l'État que vous êtes, ainsi qu'aux parlementaires, élus de la République, d'interpeler le gouvernement dans le sens d'un retour au dialogue et à la raison.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir Monsieur le Préfet, nos salutations syndicales.

**Pour la Confédération Paysanne 04
le porte-parole
Yannick Becker
(07 81 95 99 86)**

Copies à : Mmes les Députées et M. le Sénateur des Alpes de Haute-Provence